

**COMPTE RENDU DES DECISIONS EFFECTUEES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Luc LAURENT**

Je vais vous rendre compte des affaires que j'ai pu régler depuis notre réunion du 23 novembre 2023 dans le cadre de la délégation que vous m'avez donnée en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**J'ai signé les décisions et contrats suivants:**

|     |  |
|-----|--|
| 1.  | Un contrat entre la ville et Ashkan NOROOZKHANI dans le cadre de la programmation 2023 de la Maison de la Jeunesse - deux ateliers (1 000 euros TTC):<br>- initiation à la photographie assistée par intelligence artificielle, les 2 et 3 novembre à la Maison de la Jeunesse (30,31/10 et 2,3/11)<br>- initiation à la vidéo « le petit cinéma » avec la création d'un film court (du 26 au 29/12) |
| 2.  | Un contrat entre la ville et « Main de Maître » dans le cadre de la programmation 2023 de la Maison de la Jeunesse : ateliers de création du week-end de la photographie – 7, 14, 21, 28/11 et 5, 12, 19, 26/12) (1 000 euros TTC)   |
| 3.  | Un contrat entre la ville et Héloïse LUBIN dans le cadre de la programmation 2023 de la Maison de la Jeunesse : 4 ateliers d'initiation à la cuisine – 24, 25/11 et 22, 23/12 (450 euros TTC)  |
| 4.  | Un contrat entre la ville et KBESA dans le cadre de la programmation 2023 de la Maison de la Jeunesse : 1 atelier graphisme du 23 au 27/10 (500 euros TTC)   |
| 5.  | Un contrat entre la ville et KBESA dans le cadre d'un partenariat entre la Médiathèque et la Maison de la Jeunesse – le 18/11/23 : 1 intervenante boxeuse professionnelle pour animer le débat dans le cadre de « l'Echo fait son cinéma » (200 euros TTC)   |
| 6.  | Un contrat entre la ville et Olympio dans le cadre d'actions menées autour de la prévention de la violence, de la communication non-violente, de la tolérance et du vivre ensemble : animation « Fair play » le 30/11/2023 à l'école B. Malon (986,40 euros nets)  |
| 7.  | Un contrat entre la ville et la société Edufun dans le cadre d'une représentation de « La petite sirène » le 28/12/2023 pour les centres de loisirs maternels Robert Desnos et Suzanne Buisson (600 euros TTC)   |
| 8.  | Un contrat entre la ville et Nagan Production dans le cadre d'un spectacle sur les droits de l'enfant, pour tous les enfants des centres de loisirs de la ville, le 22/11/2023 à Pierre Brossolette (1 000 euros TTC)  |
| 9.  | Un contrat entre la ville et l'association My Charlestown dans le cadre d'un concert ludique et musical pour les enfants, le 20/12/2023 à l'accueil du centre de loisirs Suzanne Buisson (300 euros TTC)   |
| 10. | Un contrat entre la ville et l'association My Charlestown d'un atelier pour la création d'une chanson de Noël, du 22/11/2023 au 20/12/2023) au centre de loisirs Suzanne Buisson (500 euros TTC)   |
| 11. | Un contrat entre la ville et l'association Voix et Spectacle pour l'organisation d'un atelier vocal pour les adhérents du Club Antoine Lacroix les jeudis de 15h à 17h, de septembre 2023 à fin juin 2024 (1 100 euros TTC)  |

|    |  |
|----|--|
| 12 | Une convention d'acquisition d'œuvres et de cession des droits patrimoniaux entre la ville et la SASU C215 pour l'œuvre « Sculpture Marianne » (5 500 euros TTC)   |
| 13 | Un contrat entre la ville et Alexandre BRAZ pour une prestation d'animation musicale le 21/12/2023 au club Antoine Lacroix (550 euros TTC)   |
| 14 | Un contrat entre la ville et la société Studia Digital pour assurer les échanges d'actes soumis au contrôle de légalité entre la ville et la Préfecture – du 01/01/2024 au 31/12/2026 – (2 367 euros HT)   |
| MP | PA23-12 Acquisition d'un camion GNV ou bioéthanol _ entreprise : LE POIDS LOURD 94 VIS<br>Marché ordinaire à prix global et forfaitaire 59 362,00 € HT- notifié le 20/11/2023  |
| MP | 2023-05 Fourniture de carburants en station-service pour la flotte automobile de la Ville<br>Entreprise : PRO SAS<br>Accord-cadre à bons de commande avec maximum à prix unitaire à la pompe le jour de l'enlèvement.<br>Pour une durée initiale de 12 mois reconductible tacitement 3 fois par période de 12 mois.<br>Notifié le 16/11/2023 |
| MP | PA23-10 Rénovation de la chaufferie de l'école maternelle Suzanne Buisson de la Ville<br>Entreprise : OPTIMISATION ENERGETIQUE OPEN<br>Marché ordinaire à prix global et forfaitaire pour un montant de 260 997,20 € HT.<br>Pour une durée de 16 semaines à compter de la notification. Notifié le : 23/11/2023                              |